

Date de la convocation	26 mai 2023
Membres en exercice	18
Présents	12
Représentés	3

**BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023**

**N°D20230606 - 02**

**Objet : Désaffectation et déclassement de biens obsolètes.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

**Considérant** le point B3-11 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

**Considérant** que selon l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement » ;

**Considérant** qu'à ce jour, nous recensons, 5 véhicules appartenant au parc automobile de Réseau31 comme étant obsolètes ou hors d'usage ;

**Considérant** que ces biens doivent faire l'objet d'une désaffectation du domaine public puis d'un déclassement de manière concomitante en vue de leurs futures cessions ;

**Considérant** que les biens du parc automobile seront selon leur état, vendus ou détruits ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** de constater la désaffectation et le déclassement des 5 biens répertoriés ci-dessous :

Désignation	Marque	Type	Immatriculation	Numéro de série	1ère MEC	Site
Tracteur Agricole	MASSEY FERGUSON	MF6265	FV-094-QZ	M035044	24/03/2003	PALISANCE DU TOUCH
VL Tout Terrain	TOYOTA	LAND CRUISER	GH-531-LM	JT111GJ9000039096	18/11/1998	SAINT GAUDENS
Mini-pelle	JCB	8018	6973 PE	SLP080186E1046973	29/03/2006	MONTAUDRAN
Fourgonnette	RENAULT	KANGOO MAXI	BX-340-GT	VF1FW1BH546349301	04/11/2011	MONDAVEZAN
VL SOCIETE	RENAULT	CLIO	CW-096-EP	VF1SBR7EF29966919	04/12/2003	SAINT GAUDENS

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**  
Président

